

COMITE TECHNIQUE DGAC du 06 avril 2018

FO a lu une déclaration liminaire en début de séance. Elle est consultable sur <https://fodgac.fr>.

Introduction du CT par le Directeur Général de la DGAC

Le DG a communiqué sur le préavis de grève déposé au CRNA SE, en précisant que, pour lui cette grève était irresponsable et risquait d'avoir des conséquences lourdes auprès de la commission européenne. Il a rappelé à cette occasion que le contexte national n'était pas favorable et que le gouvernement respectait globalement les engagements du protocole social 2016 -2019.

Puis il a abordé les assises du transport aérien et le séminaire préparatoire avec les OS qui devraient tenter de réduire les points de désaccords avec les autres acteurs (compagnies aériennes) français afin de présenter une vision commune face aux autres intervenants européens. La mise en œuvre de RP3 présente des changements notables sur les notions de coûts et de moyens par rapport à RP1 et RP2. Il a indiqué que la construction du budget triennal devait tenir compte de l'évolution du trafic aérien et donc prendre en compte des mesures sur l'évolution des effectifs. Il a néanmoins précisé que la hausse des effectifs sera très difficile à mettre en œuvre dans l'ensemble des corps de la DGAC puisque tous ne sont impactés directement par la hausse du trafic aérien et que dans tous les cas, cette réflexion ne pourrait avoir lieu que dans le futur protocole.

Les échanges sur les assises du TA ont rebondi sur la nécessité de défendre, l'investissement et la modernisation des moyens techniques de la DSNA, de défendre le budget de la DGAC par rapport à ses contraintes de fonctionnement et de sécuriser les effectifs cibles établis par le protocole en cours.

Seule la CGT est intervenue pour soutenir la déclaration de FO qui demandait une augmentation des effectifs dès 2019, augmentation justifiée par la hausse du trafic bien au-delà des prévisions.

Point n°1 : Procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2017 a été validé sous réserve de quelques modifications.

Point n°2 : les élections professionnelles de fin d'année

Après des échanges sur le dimensionnement de certaines instances et la participation au débat des suppléants, l'administration a proposé au vote la création des instances de concertation suivantes :

- CT R DGAC : unanimité des OS
- CHSCT R DGAC : unanimité des OS
- CAP de corps et CAO* : unanimité des OS (* unification des CAO DSAC et EOC en une seule CAO)
- CCP contractuel unanimité des OS
- CCP navigants techniques : pour : FO, CGT, UNSA et CFDT, abstention du SNCTA
-

Point n°3 : modification de l'Arrêté du 26 novembre 2003 sur les astreintes à la DGAC

L'administration a présenté un nouvel arrêté pour créer une astreinte au service technique de la Nouvelle Calédonie. Il a été adopté par vote : pour FO UNSA SNCTA et CFDT abstention CGT.

Point n°4 : projet de texte sur le CPF (Compte Personnel de Formation)

Suite à la demande de plusieurs OS, ce texte a été retiré de l'ordre du jour et une réunion spécifique sera organisée pour en discuter le contenu.

Point n°5 : questions diverses

FO a demandé des précisions sur le calendrier européen de mise en œuvre de RP3.

L'administration a présenté les échéances 2018 et 2019 sous la forme d'une frise représentant simultanément les réunions de la commission européenne et le calendrier de mise en œuvre. On peut retenir que ce calendrier a glissé de quelques mois et qu'à ce jour, les textes réglementaires servant de base et de discussions entre les états ne sont toujours pas sortis.

FO est intervenue sur le télétravail

352 agents bénéficient d'un aménagement de poste en télétravail à la DGAC. L'administration a diligenté une enquête nationale auprès de ces agents et de leur encadrement, 63 % des concernés ont répondu. Elle a également précisé qu'en raison des difficultés occasionnées par les mouvements sociaux actuels, elle avait accordé à certaines personnes le bénéfice d'un télétravail ponctuel. FO a demandé que cette mesure soit proposée à l'ensemble des agents de la DGAC. Demande acceptée. FO a également souligné les efforts qui ont été faits jusqu'ici dans les services pour mettre en œuvre le télétravail, notamment à la DO où néanmoins des marges de progrès sont encore possibles.

Formation au pilotage des ICNA à l'ENAC

Suite au projet de l'ENAC de limiter la formation des ICNA à l'APL au lieu du PPL, la DGAC a demandé des statistiques à l'ENAC sur les formations délivrées ces dernières années aux ICNA. Le DG a confirmé de conserver cette formation au niveau du PPL et qu'il n'était pas question de la mettre dans les aéroclubs. Il a précisé que l'ENAC avait un plan de charge important et des problèmes de recrutement d'instructeurs.

FO est intervenu pour demander que cette formation reste au sein de l'ENAC. Nous avons également demandé quand la ministre se prononcerait sur la mesure protocolaire prévoyant la fermeture d'un centre ENAC. Le DG a rappelé que cette décision était liée à la signature du contrat AIR France mais qu'il était optimiste sur ce point.

L'indemnité vélo :

L'administration a reconnu que cette mesure avait pris du retard quant à sa mise en œuvre. Elle sera payée sur la fiche de paie de juillet.

Vos représentants: Laurent NOTEBEART , Vincent BACHELIER, Jérôme CAFFIN, Dominique THOMAS, Pierre GAUBERT
Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

